



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E117272

VALABLE JUSQU'AU 06/04/2025

ÉDITÉ LE 25/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/06/2009

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/01/2017  
64 287

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SAINT ETIENNE 513 652 511 R.C.S

Siret : 513 652 511 00025

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 82 09975

Assurance Responsabilité Travaux :

AVIVA 78657178

Assurance Responsabilité Civile :

AVIVA 78657178

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : ALLO C'EST LE PLOMBIER

ZAC DU FORUM  
6 IMPASSE DU PALATIN  
42110 FEURS

Téléphone : 04 77 26 37 52

Portable :

Site Internet : www.sylvain-joubert-feurs.fr

E-mail : sylvain.joubert42@orange.fr

Responsabilité légale :

JOUBERT SYLVAIN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	07/04/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	31/01/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	31/01/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.